



Ministère de l'Industrie, de l'Énergie
et des Petites et Moyennes Entreprises



Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie

TERMES DE REFERENCE

Développement d'un projet MDP en Tunisie :

*Électrification rurale et Approvisionnement en eau par
l'énergie solaire photovoltaïque*

- Janvier 2009 -

La République de Tunisie a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) le 15 Juillet 1993 et le Protocole de Kyoto le 22 Janvier 2003. La République de Tunisie est un pays dit « Partie non-Annexe I » au sens de la CCNUCC. En tant que tel, la République de Tunisie se doit de mettre en œuvre des politiques et mesures domestiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, la République de Tunisie a la possibilité d'accueillir des projets éligibles au titre du Mécanisme de Développement Propre (MDP) visé à l'article 12 du Protocole de Kyoto afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable qu'elle s'est fixée en fonction des priorités nationales identifiées par le Gouvernement tunisien.

Avant même l'entrée en vigueur de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto, le Gouvernement tunisien avait initié une politique environnementale et énergétique visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment par la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie, la promotion des énergies renouvelables, et le développement de l'utilisation du gaz naturel en remplacement des combustibles liquides.

La Tunisie présente un potentiel important de réduction des émissions de gaz à effet de serre par des activités de projet éligibles au titre du MDP, et ce tout particulièrement dans les secteurs suivants : production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables, développement du chauffage solaire de l'eau, amélioration de l'efficacité énergétique, récupération du biogaz à partir des décharges d'ordures ménagères, etc.

Pour profiter de l'incitation créée par le MDP, la Tunisie a mis en place les procédures et les ressources institutionnelles nécessaires, dont une Autorité Nationale Désignée, pour permettre l'approbation des projets MDP de manière rapide et transparente, et une Task force MDP coordonnée par l'ANME et ayant pour mission le développement des projets MDP dans les secteurs de l'industrie et de l'énergie.

En effet, la Task Force MDP a élaboré un portefeuille de 76 projets MDP potentiellement éligibles au titre du MDP dans les secteurs de l'énergie et de l'industrie. L'objectif de ce portefeuille est de mettre à la disposition des promoteurs de projets et des bailleurs de fonds une liste exhaustive de projets MDP et de mieux faire connaître le potentiel tunisien d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre contribuant au développement durable et susceptible d'accéder à la finance carbone.

Dans ce contexte, et bénéficiant d'un appui financier de la Principauté de Monaco, l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie « ANME », en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement « PNUD », se propose de lancer une consultation pour sélectionner un bureau d'études (ou groupement de bureaux d'études) qui accompagnera techniquement la Task force MDP dans le développement d'un petit projet MDP, à savoir l'électrification rurale et l'approvisionnement en eau par l'énergie solaire photovoltaïque.

1. OBJECTIF DE LA CONSULTATION

La Task force MDP Tunisie sollicite l'assistance technique d'un bureau d'études international (ou un groupement) pour l'aider à réaliser les étapes nécessaires au montage de ce projet MDP, objet de la consultation. L'appui demandé comprendra l'élaboration du PDD et l'accompagnement du projet jusqu'à son enregistrement par le Conseil Exécutif.

Cette assistance comprendra également un renforcement de capacités en matière de développement de projets MDP auprès des cadres de l'ANME, ainsi que des experts nationaux.

2. MISSION DU BUREAU D'ETUDES (OU GROUPEMENT DE BUREAUX D'ETUDES)

La mission confiée au bureau d'études international (ou groupement de BE) consiste à accompagner la Task force MDP à trois niveaux :

A/ Au niveau technique et pour l'élaboration du PDD, il s'agira :

- De choisir à partir des méthodologies de ligne de base et de surveillance enregistrées pour les petits projets, une méthodologie appropriée au projet en question.
- Concevoir et préparer selon le format standard du Conseil Exécutif du MDP le document de projet (PDD), en incluant la ligne de base appropriée, la démonstration de l'outil de l'additionalité, et la méthodologie de suivi/monitoring ainsi que son plan d'application.

B/ Au niveau de l'accompagnement, il s'agira :

- D'accompagner les projets jusqu'à leur validation par l'EOD, et leur enregistrement par le Conseil Exécutif.

C/ Au niveau du renforcement des capacités, il s'agira :

- De mener toutes les actions décrites ci-dessus en parfaite collaboration et interaction avec l'ANME.
- De présenter l'état d'avancement des travaux dans le cadre d'ateliers interactifs.
- D'assurer un transfert de « savoir faire » auprès des partenaires nationaux (ANME, experts tunisiens, etc.) et les soutenir dans la visibilité des projets MDP (participation aux événements Internationaux, francophonie, COP,...).

Le bureau d'études est aussi appelé à assurer le processus de validation du PDD (après le choix de l'EOD par l'ANME) et l'enregistrement auprès du Conseil Exécutif des deux projets.

Le bureau d'études international est invité à s'associer avec un bureau d'études national, ayant une bonne connaissance des projets MDP en Tunisie, pour l'assister au niveau de toutes les activités en liaison avec la présente consultation.

3. PROFIL DU BUREAU D'ETUDES

Le bureau d'études international devra mettre à la disposition du projet des experts ayant toutes les capacités et les compétences pour assurer la mission décrite ci-dessus. Les experts devront notamment :

- Disposer de compétences et de références dans le domaine du MDP, et plus particulièrement dans le montage des projets MDP :
 - ü Elaboration de portefeuilles de projets MDP.
 - ü Elaboration de PIN et de PDD.
 - ü Accompagnement des projets MDP jusqu'à la validation par l'EOD et l'enregistrement par le Conseil Exécutif.
- Disposer de compétences et de références dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.
- Disposer de références dans la région, et en particulier de la Tunisie, dans le domaine de l'énergie.
- Disposer de références et d'expérience dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités sur le MDP.
- Maîtriser simultanément la langue anglaise et française.

4. LIVRABLES

Ø PDD

Le bureau d'études international est appelé à élaborer le PDD en anglais (comprenant la ligne de base appropriée au projet, l'outil d'additionalité et la méthodologie de surveillance -Monitoring), selon le format approuvé par le Conseil Exécutif, et les documents annexes et à apporter toutes les modifications nécessaires à la validation et l'enregistrement du projet auprès du Conseil Exécutif du MDP.

5. DUREE DE LA MISSION

La durée de la mission est estimée à 6 mois.

Le soumissionnaire présentera une offre technique ainsi qu'une offre financière, assorties d'un chronogramme des experts, précisant le nombre d'h-j par expert et par phase, ainsi que le coût unitaire de l'h-j. et les déplacements.

LES EXIGENCES TECHNIQUES MINIMALES

Développement d'un projet MDP en Tunisie :

Electrification rurale et approvisionnement en eau par l'énergie solaire photovoltaïque

Pour qu'un bureau d'études (ou un groupement de bureaux d'études) soit retenu il doit répondre aux exigences techniques minimales suivantes :

- 1) Le plan de travail et la démarche méthodologique proposés (pour l'ensemble des étapes) soient conformes aux termes de référence. Ainsi le bureau d'études doit présenter ce qui suit :
 - s Une description détaillée et conforme aux termes de référence concernant l'élaboration du PDD.
 - s Une proposition de la méthodologie de la ligne de base à utiliser pour le niveau de référence des émissions du projet.

- 2) Un planning de réalisation détaillé (pour l'ensemble des étapes) comme suit :
 - s Délai de réalisation de l'accompagnement des trois projets (élaboration du PDD, validation et enregistrement) (en mois et en semaines) ;
 - s Chronogramme présentant d'une manière détaillée la durée et la répartition des tâches en homme jour entre tous les experts et au niveau de toutes les étapes.

- 3) Le bureau d'études international doit avoir toutes les capacités et les compétences nécessaires pour assurer la mission décrite par les termes de références à savoir :
 - s Ayant une expérience = à 5 ans dans le domaine du MDP et de la Maîtrise de l'Energie ;
 - s Ayant élaboré au moins un PDD dans le domaine de la Maîtrise de l'Energie

- 4) L'équipe de consultants proposée doit être composée :
- D'un coordinateur de l'équipe de travail répondant aux critères suivants :
 - S Ayant au minimum un diplôme dans le domaine de l'ingénierie ou maîtrise ou équivalence au minimum en Economie, ou Physique ou Mathématique ;
 - S Expérience = 5 ans dans le domaine de l'énergie et du MDP;
 - S Réalisation d'au moins un PDD (avoir déjà élaboré des PDD durant les cinq dernières années).
 - S Les experts intervenant doivent maîtriser la langue française.

 - De deux experts ou plus, répondant chacun aux critères suivants :
 - S Ayant au minimum un diplôme dans le domaine de l'Ingénierie ou maîtrise ou équivalence au minimum en Economie, ou Physique ou Mathématique ;
 - S Expérience = 5 ans dans le domaine de l'énergie et du MDP.